

N°	5	4	0
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA BRESLE**

<p>OBJET :</p> <p>- Budget primitif 2018</p>	<p>L'an deux mil dix-huit,</p> <p>Le lundi 23 avril, 16h00, les membres du Conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à AUMALE, sous la présidence de Mme LUCOT-AVRIL.</p> <p>Étaient présents ce jour : Mme DUCROCQ, M. DECORDE, Mme LUCOT-AVRIL, Mme SINEAU-PATRY.</p> <p>Absents excusés : Mme BIZET, Mme BORGEO, Mme DAMIS-FRICOURT, Mme DE WAZIERS, M. DEWAELE, M. GAUTIER, M. LEJEUNE, Mme LE VERN, Mme LORAND-PASQUIER, Mme NEAU, Mme TEMMERMANN.</p>
<p>DATE DE LA CONVOCATION :</p> <p>29 mars 2018</p>	<p>- Budget primitif 2018</p> <p>Mme de SAINT GERMAIN présente le budget primitif 2018 de l'Institution interdépartementale, lequel s'équilibre en section de fonctionnement à 713 800 € et en section d'investissement à 1 187 700 €. Ce budget tient compte des crédits de report d'investissement. Conformément au débat qui s'est tenu en séance de conseil d'administration du 21 mars 2018, le budget a été établi sur les bases suivantes :</p> <p><u>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</u></p> <p><u>Les dépenses</u></p>
<p>NOMBRE DE DELEGUES :</p> <p>En exercice 15</p> <p>Présents 4</p> <p>Votants 4</p>	<p>-Chapitre 012 : 292 810€</p> <p>-Chapitre 011 : 366 973,76€ en prévision avec, outre les dépenses afférentes au fonctionnement des services, :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une étude prévisionnelle conformément aux inscriptions du SAGE; • une étude hydraulique sur le sous-bassin de la Fontaine-Saint-Pierre, • une étude pour la réduction des impacts du moulin de Beauchamps, • l'élaboration d'un plan de communication du SAGE et d'une plaquette, • l'organisation d'une classe d'eau à destination des élus, • les animations liées aux dossiers Natura 2000 et PAEC (mesures agro-environnementales et climatiques MAEC), • le recouvrement des sols de l'Institution (présence d'amiante) <p>-Chapitre 65 : 12 010€ au titre des animations environnementales avec les écoles et collèges du territoire, déléguées au CPIE Vallée de Somme;</p> <p>-Chapitre 66 : 2 000€ concernant les charges financières - intérêts réglés sur ligne de trésorerie ;</p> <p>-Chapitre 67 : 8 709€ concernant les charges exceptionnelles – annulations de titres sur exercices antérieurs (trop perçu sur subvention)</p> <p>-Chapitre 042 : 3 840€ se rapportant aux écritures d'amortissements</p> <p><u>Les recettes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - les dotations départementales, soit 100 699€ respectivement, pour les départements de la Somme et de la Seine-Maritime et 22 377€ pour le département de l'Oise, - les financements de l'Agence de l'Eau sur les postes des animateurs du SAGE, de bassin versant et de restauration de la continuité écologique/zones humides. - les diverses autres recettes au titre du partenariat avec l'Agence française pour la biodiversité (AFB), des animations environnementales, des politiques agro-

environnementales et climatiques et Natura 2000 et d'autres dossiers/études précités au sein des chapitres 011 et 65.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Les dépenses d'investissement restent majoritairement dévolues aux opérations sous mandats (chapitre 45) qui représentent 99% des dépenses prévisionnelles de cette section.

Sur les opérations sous mandat, il est prévu de :

- finaliser l'opération d'effacement des impacts des ouvrages hydrauliques de l'entreprise Assa Abloy sur le cours de la Bresle à Oust-Marest ;
- finaliser l'opération d'effacement des impacts des seuils du moulin de Bouvaincourt-sur-Bresle sur le cours de la Bresle ;
- poursuivre l'opération d'effacement des impacts de l'ouvrage du moulin de l'Abreuvoir sur le territoire de la commune de Saint-Germain-sur-Bresle ;
- poursuivre l'opération de restauration de la continuité écologique sur le site du moulin de Bouafles à Vieux-Rouen-sur-Bresle ;
- lancer l'opération de restauration de la continuité écologique sur le site du moulin Ledez à Montroy, communes de Lafresguimont-Saint-Martin et d'Aumale ;
- lancer l'opération de restauration écologique sur le site de Rothois ;
- lancer une opération de suppression d'ouvrages sur la commune de Quincampoix-Fleuzy.

Quelques dépenses d'investissement nécessaires aux services sont également budgétisées (ordinateur, logiciels, licences, diverses immobilisations,...).

A noter qu'en section d'investissement, 81 000€ sont inscrits en dépenses imprévues ainsi que 59 800 € en immobilisations « autres », ce qui représente en grande partie des crédits qui ont été virés de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, de 2012 à 2014 afin de procéder à des rattrapages d'écritures d'amortissements (non passées de 1995 à 2011). Ces crédits ne sont pas utilisés et donc non réellement affectés à une opération particulière.

A l'unanimité, les membres du Conseil d'administration approuvent :

- le vote du Budget primitif 2018 qui s'équilibre en dépenses/recettes d'investissement à 1 187 700€ et en fonctionnement à hauteur de 713 800€,
- le vote au chapitre du Budget primitif 2018,
- le vote des contributions annuelles de fonctionnement qui seront sollicitées, en 2018, auprès des départements, à savoir 100 699€ pour les départements de la Somme et de la Seine-Maritime et 22 377€ pour le département de l'Oise.

Les membres autorisent, à l'unanimité, Mme la Présidente :

- le cas échéant, à souscrire à nouveau (ou à reconduire) en cas de besoin une ligne de trésorerie, un prêt relais, etc... ou un emprunt pour le bon fonctionnement des services dans le cadre des missions exercées par l'Institution,
- à verser une gratification aux stagiaires accueillis lorsque la prestation produite à l'occasion du stage répond à un besoin du service ou contribue à l'amélioration du service public. Cette gratification accordée ne pourra dépasser le plafond prévu par l'art. L242-4-1 du code de la sécurité sociale,
- à fixer le montant des gratifications et toutes opérations ou actions concourant à la réalisation des stages visés (convention de partenariat...) et à solliciter, le cas échéant, des financements sur ces dépenses auprès des différents partenaires de l'Institution.

Ces dépenses sont inscrites au chapitre 012 du BP 2018.

Mme la Présidente est, de plus, habilitée à tout mettre en œuvre pour la réalisation des opérations visées dans le cadre de l'adoption de ce budget.

Date de publication et de transmission

au représentant de l'Etat : *JR105/2018*

Acte exécutoire le : *JR105/2018*

la Présidente de l'Institution

Virginie LUCOT-AVRIL

INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE
OISE / SEINE MARITIME / SOMME
GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE
EPTB Bresle
3, rue Sœur Badiou - 76390 AUMAËLE
Tél. : 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56
www.eptb-bresle.com

Pour extrait conforme,
La Présidente de l'Institution,
Virginie LUCOT-AVRIL

REÇU LE
24 MAI 2018
INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE
OISE / SEINE MARITIME / SOMME
GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE
EPTB Bresle
3, rue Sœur Badiou - 76390 AUMAËLE
Tél. : 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56
www.eptb-bresle.com